



2009-03-31

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Domaine EDP](#) [BelgoStat On-line](#) [Information générale](#)

Les comptes 2008 des administrations publiques: déficit de 1,2 p.c. du PIB

Ce mardi 31 mars 2009, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la procédure des déficits excessifs ([Domaine EDP](#)).

Les tableaux EDP sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [Belgostat On-line](#). Ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2008¹.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs a présenté un déficit de 1,2 p.c. du PIB en 2008.

Les dépenses primaires ont augmenté de 1,6 p.c. du PIB et se sont élevées à 46,1 p.c. du PIB en 2008. Les charges d'intérêts ont, quant à elles, reculé de 0,1 p.c. du PIB. De leur côté, les recettes ont progressé de 0,5 p.c. du PIB et se sont établies à 48,6 p.c. du PIB.

Par ailleurs, un facteur de nature technique accroît de l'ordre de 0,1 p.c. du PIB tant les recettes que les dépenses et n'exerce qu'un effet limité sur le solde de financement. A compter de 2008, l'assurance libre au service des soins de santé "petits risques" des travailleurs indépendants est intégrée dans l'assurance obligatoire et est ainsi généralisée à tous les indépendants. Les prestations "petits risques" qui étaient auparavant à charge des mutualités sont dorénavant octroyées par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Les cotisations antérieurement payées par les assurés aux mutualités sont maintenant intégrées aux cotisations sociales obligatoires versées à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI). Quant aux subventions de l'Etat au service "petits risques", elles sont attribuées à la gestion financière globale de l'INASTI et sont donc traitées comme des transferts publics internes à l'ensemble des administrations publiques.

La hausse des *dépenses primaires* est essentiellement imputable aux prestations sociales (0,9 p.c. du PIB), aux rémunérations (0,3 p.c. du PIB) et à la consommation intermédiaire (0,2 p.c. du PIB). La croissance des prestations sociales et des rémunérations découle principalement des mécanismes d'indexation.

La forte augmentation du taux d'endettement des administrations publiques suite aux injections de capitaux dans plusieurs institutions financières belge sur fond de crise financière a limité la baisse des *charges d'intérêts* en pourcentage du PIB.

La croissance des *recettes* est due principalement à la progression des recettes fiscales et parafiscales (0,4 p.c. du PIB). La hausse des recettes fiscales et parafiscales résulte de la nette progression des prélèvements sur les

¹ Les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques seront disponibles lors de la prochaine publication des comptes trimestriels prévue le 29 avril 2009.

revenus du travail, ressentie tant au niveau de l'impôt des personnes physiques que des cotisations sociales. Elle est en partie compensée par la baisse des impôts indirects au dernier trimestre de l'année.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 89,6 p.c. du PIB à fin 2008, enregistrant ainsi une hausse de 5,6 points de pourcentage du PIB par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la première hausse du taux d'endettement -enregistré en fin d'année- depuis 1993, moment où il avait culminé à 133,5 p.c.

TABLEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS¹

(en millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses totales	143.063	157.327	154.012	161.731	171.813
(en p.c. du PIB)	(49,4)	(52,1)	(48,4)	(48,3)	(49,8)
Dépenses primaires	129.472	144.662	141.504	148.894	158.975
(en p.c. du PIB)	(44,7)	(47,9)	(44,5)	(44,5)	(46,1)
dont:					
Rémunérations	34.659	36.423	37.858	39.273	41.463
Prestations sociales	66.398	68.965	70.947	74.651	80.045
Charges d'intérêts	13.591	12.665	12.508	12.838	12.837
(en p.c. du PIB)	(4,7)	(4,2)	(3,9)	(3,8)	(3,7)
Recettes totales	142.321	149.175	155.007	160.947	167.690
(en p.c. du PIB)	(49,1)	(49,4)	(48,7)	(48,1)	(48,6)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	128.619	133.835	139.453	145.023	150.531
(en p.c. du PIB)	(44,4)	(44,3)	(43,8)	(43,3)	(43,7)
Solde de financement selon la procédure déficits excessifs	-741	-8.152	995	-785	-4.123
(en p.c. du PIB)	(-0,3)	(-2,7)	(0,3)	(-0,2)	(-1,2)
Solde primaire	12.850	4.513	13.503	12.053	8.715
(en p.c. du PIB)	(4,4)	(1,5)	(4,2)	(3,6)	(2,5)
Dette publique (définition Maastricht)	273.356	278.587	279.669	281.183	308.739
(en p.c. du PIB)	(94,4)	(92,2)	(87,9)	(84,0)	(89,6)

Source: ICN

¹ Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, le solde de financement est corrigé pour inclure les paiements nets d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux.

Sous-secteurs des administrations publiques

Le pouvoir fédéral a vu son déficit s'aggraver de 0,6 p.c. du PIB et s'établir à 1,7 p.c. du PIB.

Les Communautés et régions, qui avaient clôturé l'année 2007 avec un surplus de 0,4 p.c. du PIB, ont enregistré un équilibre en 2008. Cette évolution résulte en partie de la reprise par la Région flamande d'une partie de la dette des communes sous sa tutelle.

Les comptes des administrations locales se sont clôturés en équilibre alors qu'ils avaient enregistré un déficit de 0,1 p.c. du PIB en 2007. Cette amélioration est la conséquence de la reprise de dette susmentionnée.

Les administrations de sécurité sociale ont affiché un surplus de 0,6 p.c. du PIB, en augmentation par rapport au 0,5 p.c. du PIB enregistré l'année précédente.

TABEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS

	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-327	-7.609	73	-3.593	-5.752
Communautés et régions (S.1312)	-57	326	524	1.175	-88
Administrations locales (S.1313)	-511	-858	-868	-191	-119
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	154	-11	1.267	1.824	1.837
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-741	-8.152	995	-785	-4.123
	(en pourcentage du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-0,1	-2,5	0,0	-1,1	-1,7
Communautés et régions (S.1312)	0,0	0,1	0,2	0,4	0,0
Administrations locales (S.1313)	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	0,1	0,0	0,4	0,5	0,5
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-0,3	-2,7	0,3	-0,2	-1,2

Note technique

A. La publication des tableaux EDP, fin mars et fin septembre, est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n°2103/2005 du Conseil du 12 décembre 2005 modifiant le Règlement (CE) n°3605/93 en ce qui concerne la qualité des données statistiques dans le contexte de la procédure concernant les déficits excessifs.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le Règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000 portant application du Règlement n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les dépenses et recettes des administrations publiques, qui oblige les Etats membres à fournir ces données à Eurostat depuis le 31 mars 2001. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire des données de base disponibles. Il va sans dire que l'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est dès lors susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

Lors de la première publication des données de l'année précédente en mars de l'année courante, les années pour lesquelles un résultat annuel a déjà été publié ne font normalement pas l'objet d'une révision.

Comme annoncé en septembre 2008 lors de la publication des comptes détaillés des administrations publiques, l'ICN a continué l'examen des apports de capitaux et a été amené à apporter des modifications à certains enregistrements. Dès lors, par rapport aux dernières données concernant les finances publiques publiées en septembre 2008, des révisions affectent les dépenses de transferts en capital aux autres secteurs. L'incidence de cette modification sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques, qui peut être positive ou négative selon les années, est de l'ordre de 0,1 p.c. du PIB pour les années 2005 et 2007 et est négligeable pour les autres années.

A partir de la notification d'avril 2009 et en attente de développements futurs, l'ICN classe la société Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel (BAM) dans le secteur des administrations publiques. L'incidence de cette modification sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est négative et négligeable, à l'exception de l'année 2004 où elle atteint 0,1 p.c. du PIB.

Au moment de la clôture des calculs, Eurostat se penchait toujours sur l'interprétation précise des règles comptables à appliquer dans les comptes des administrations publiques pour l'enregistrement des transactions dans le cadre de la crise financière, en vue de leur application cohérente dans tous les États membres de l'UE. Dans l'attente des conclusions définitives d'Eurostat, l'estimation du solde de financement des administrations publiques belges en 2008 ne tient pas compte de l'effet direct éventuel des mesures adoptées pour renflouer les institutions financières belges ébranlées par la crise financière.